

ENTÊTE

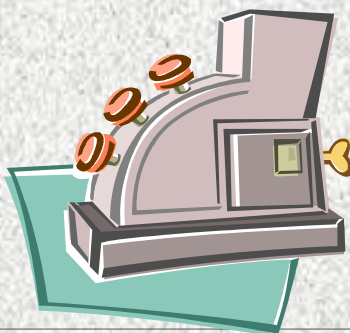
Janvier-février-mars 2011

Volume 23, numéro 1



ON TUE LA UNE!

17.01 F 7 Si le collège exige que l'employée ou l'employé subisse un examen médical indépendant, ou fournisse d'autres documents provenant de son médecin ou spécialiste traitant lorsque le collège détermine que les documents initiaux sont insuffisants, le collège assume le coût de l'examen médical et/ou des documents.



INFORMATION À SUIVRE... DANS VOS PIGEONNIERS CONCERNANT L'ARTICLE 17.01 F7

Dans ce numéro :

Où est-ce qu'on s'en va?	2
Et vive les réductions d'impôt des sociétés!	4
20 mars : Journée internationale de la Francophonie	5
Congé de perfectionnement professionnel 2011-2012	6
Nouveaux membres de la section locale	7
Droit à la syndicalisation	11
Gel salarial	14
Perfectionnement professionnel : article 11	16
Quand les chiffres nous font parler...	17
8 mars : Journée internationale de la femme	18
Points d'information	19

OÙ EST-CE QU'ON S'EN VA???

Il y a toutes sortes de situations auxquelles nous sommes confrontés en tant qu'employé. Parfois nous vivons des beaux moments, parfois nous devons en accepter des plus difficiles. Mais que dire lorsque que nous sommes confrontés à l'inacceptable? Et oui, dernièrement, dans un secteur, pour accueillir le personnel à période limitée, les professeurs à temps plein se sont fait dire qu'il n'y avait pas d'argent pour payer le café! C'est quoi cette réponse? Où va l'argent alors? Lorsque le collègue nous dit qu'il n'est même pas capable d'accueillir décemment un personnel important en payant le café, nous ne pouvons qu'avoir honte. Honte de travailler dans un milieu où les employés les moins bien payés sont traités comme s'ils n'existaient pas. Honte de pallier à la situation en payant de nos poches le café par compassion pour nos collègues car nous voulons leur dire, d'une certaine manière, qu'ils sont impor-



tants pour nous. Cela fait l'affaire de qui??? J'ose poser la question suivante : « Où est-ce qu'on s'en va? ». Les professeurs à période limitée donnent leur cœur à ce collègue, ils travaillent fort, souvent dans l'ombre, sans aucune reconnaissance, et l'institution n'a pas les moyens de les accueillir décemment... et cette dernière ose appeler cette journée accueil. Selon *Le Petit Robert*, le verbe accueillir se définit en ces termes : « Se comporter d'une certaine manière avec (une personne qui se présente) ». Quel message le collègue est-il en train de véhiculer auprès du personnel? Il y a plusieurs années, les professeurs à période limitée étaient rémunérés pour répondre aux ques-



tions des étudiants en dehors des heures de la salle classe. Le vent semble avoir tourné depuis quelques années. Il n'y a plus d'argent pour les professeurs à période limitée, pour les accueillir, pour que ces derniers puissent encadrer leurs étudiants, ou encore pour participer à du mentorat. Déjà que ces derniers, rappelons-le, ne sont pas payés pour leur temps de préparation et de correction. Le slogan du collègue n'est-il pas : « Nous croyons que chaque étudiant peut réussir? » Pour qu'un étudiant puisse réussir dans un milieu scolaire, cela prend des professeurs. Cela prend un enseignement axé sur la qualité. Cela prend des mesures pour appuyer le travail des professeurs de tou-

OÙ EST-CE QU'ON S'EN VA???

tes les catégories. Nous avons plusieurs stratégies au collège pour assurer la réussite de nos étudiants mais il semble que des intervenants majeurs au sein de notre institution soient les «grands sacrifiés», c'est-à-dire les professeurs à période limitée. Jusqu'où cela va-t-il aller? Après la honte, quel sentiment allons-nous devoir encore ressentir?



Et vive les réductions d'impôts des sociétés!

Chers amis,

Cela fait environ cinq mois que je parle des grandes sociétés aux membres du SEFPO – ce qu'elles sont et ce qu'elles représentent. J'ai souvent posé la question suivante : « Qui d'entre les sociétés et les gouvernements ont le plus de pouvoir? ». Personne n'a jamais répondu que c'étaient les gouvernements. Pas de nos jours en tous cas. Je me souviens d'une époque où les gouvernements démocratiques étaient la force motrice de la société. Les électeurs encourageaient les politiciens à créer toutes sortes de choses, comme le régime d'assurance-maladie, les collèges communautaires et des autoroutes modernes sûres. Nous les encourageons à adopter des lois sur la santé et la sécurité au travail, à améliorer les pensions et la qualité de vie des personnes les plus vulnérables au sein de la société. Nous les encourageons et ils nous écoutaient. Mais de nos jours, ce sont les sociétés et leurs PDG millionnaires qui font la pluie et le beau temps!

Ils ont les moyens de payer des centaines de dollars l'assiette à un souper de financement pour s'assurer que les politiciens leur soient redevables. Ils peuvent faire miroiter les avantages d'une vie plus riche après la politique. Ils peuvent les entortiller avec leurs cellules de réflexion et leurs émissions-débats. Une fois les politiciens sous leur joug, les sociétés peuvent obtenir tout ce qu'elles veulent. Et ce qu'elles veulent plus que tout, c'est de l'argent. Des tonnes d'argent. Des piles d'argent. Des milliards de dollars. Une fois le plan de réduction d'impôt des sociétés de Dalton McGuinty entièrement mis en œuvre, les sociétés économiseront 8 milliards de dollars par année. Rien que la réduction de l'impôt sur les bénéfices coûtera 2,4 milliards de dollars à la province. Ce n'est pas rien. Ce chiffre représente 500 \$ pour chacun des 4,8 millions de ménages en Ontario.

Mais pourquoi les Ontariens devraient-ils payer, que ce soit au comptant ou sous forme de services publics perdus? La notion comme quoi ces réductions d'impôt permettront de créer des emplois et contribueront à la prospérité de la province est un mythe propagé par les mêmes personnes qui bénéficieront de ces réductions. Ces réductions d'impôt sont accordées sans conditions. Les sociétés qui les reçoivent créeront des emplois si elles le veulent seulement. Il est temps que les Ontariens disent « Non! » au pouvoir des grandes sociétés. Il est temps que le gouvernement reprenne sa juste place parmi nous. Il va falloir se battre, pas de doute! Mais autant que cela soit nous qui le fassions.

Dès aujourd'hui, le SEFPO lance une nouvelle campagne des plus novatrices. Elle contient des vidéos YouTube, de la publicité dans les communautés et même un concours dans lequel on court la chance de gagner 500 \$. La campagne s'appelle « Et vive les réductions d'impôts des sociétés », et oui, on pratique l'art de la satire pour bien faire passer le message. Nous voulons que cette campagne crée une « contagion ». Et la seule façon de s'en assurer, c'est de participer. Rendez-vous sur le site www.peopleforcorporatetaxcuts.ca et fouillez! Dès que vous trouverez quelque chose d'intéressant, envoyez le lien à vos amis, mettez la page sur Facebook et parlez-en.

Notre démocratie en dépend.

Solidairement,



Warren (Smokey) Thomas, président, Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario



20 MARS JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Le syndicat du personnel scolaire tient à vous souhaiter une belle journée de la francophonie...Pour ce faire, voici des citations d'un grand de la francophonie, M. Gilles Vigneault.

*« On est de son langage
comme d'un pays ».*

«D'autres langues survivent dans le monde parce qu'il y a des gens qui les parlent. D'abord la parler [la langue française], le mieux possible. Et pour cela, l'apprendre. Et savoir au départ, que la langue, c'est le véritable pays».

«Quand on me parle de ludisme à l'école, je rage. L'école n'est pas un endroit pour s'amuser, mais pour travailler. Le mot « travail » a été dévalorisé, il me semble».

Mission de La Cité collégiale :

- *Former la relève par l'accès à une formation de qualité en français;*
- *Contribuer à l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne.*

Valeurs corporatives

- Francophonie
- Partenariat
- Innovation
- Diversité
- Passion

PAL—Politique
d'aménagement
linguistique



Référence : ACELF. *Semaine nationale de la francophonie*, [<http://www.acef.ca/semaine-nationale-francophonie/description.php>] (16 mars 2011).

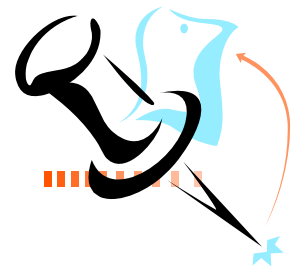
Thème de l'ACELF 2011 :

« Interagir pour s'enrichir ». «C'est en interagissant avec les communautés francophones de tout le pays que nous pouvons enrichir nos connaissances du fait français et nos moyens de faire rayonner cette belle langue et cette merveilleuse culture! ».

CONGÉ DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL 2011-2012 À LA CITÉ COLLÉGIALE

Voici les dates importantes
pour le congé de perfectionnement professionnel 2011-2012

- **4 janvier** : Date d'envoi pour les appels de demandes de congés de perfectionnement professionnel;
- **18 février** : Date limite pour déposer une demande;
- **Fin mars** : Réponse du collègue aux demandes.



Il est important de rappeler **l'article 20** de la convention collective

Congé de perfectionnement professionnel

- Vous devez être membre de l'unité de négociation du personnel scolaire à temps plein depuis au moins 6 ans pour être admissible à un congé de perfectionnement professionnel. La durée du congé varie entre 1 mois et 12 mois (incluant les vacances estivales) et vous devez revenir à l'emploi du collègue.
- Salaire : « [...] 55% du salaire de base après 6 ans d'emploi au collège, majoré de 5 % par an, jusqu'à concurrence de 80% du salaire de base après 11 ans ».

Demandes

- «Les demandes de congé de perfectionnement professionnel devront être présentées par écrit au chef du département au moins 6 mois avant le début du congé, et indiquer la nature du congé prévu et ses avantages pour le collègue et l'employée ou l'employé» .
- «Les demande de congé de perfectionnement professionnel ne peuvent être refusées de manière déraisonnable, et le refus doit être justifié par écrit».

LES NOUVEAUX MEMBRES DE LA SECTION LOCALE 470



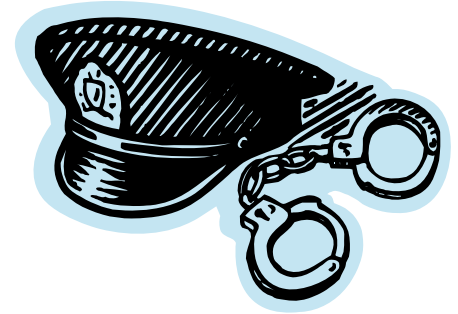
Gérard Sabourin

Techniques des services policiers

Après 34 ans au service de la police d'Ottawa, M. Sabourin a décidé de prendre sa retraite le 1^{er} juillet 2010. Il avait débuté sa carrière en 1976 en tant que patrouilleur. Ensuite, il a développé une expérience dans les services communautaires en touchant plus l'aspect du travail de bureau. De surcroît, il a travaillé durant 20 ans en tant qu'enquêteur. Pour ce faire, il a œuvré pendant 2 ans dans les

enquêtes générales et puis, il a été affecté aux enquêtes spécialisées, notamment en ce qui a trait aux abus d'enfants et aux agressions sexuelles. De plus, il passé 10 ans aux crimes majeurs et il a obtenu des promotions car il est devenu sergent et sergent d'état-major. En tant que Sergent d'état-major, il a pu travailler aux normes professionnelles. Lors de ses quatre dernières années de service, il a été responsable d'un peloton qui patrouillait dans le Centre-ville d'Ottawa. Pour lui, c'était un retour aux sources car cela lui a permis de côtoyer de jeunes policiers ayant une moyenne d'années de services variant de 3 à 5 ans. M. Sabourin a pu ainsi les aider à se développer et à performer professionnellement. Il assumait alors un rôle de mentor car il pouvait leur expliquer les procédures régissant diverses situations.

À la retraite, il s'est posé la question suivante :



«Qu'est-ce que je fais après 34 ans?». Plusieurs portes s'ouvraient devant lui dans les domaines de la sécurité ou encore au gouvernement. Il aimait bien le fait de transmettre ses connaissances et de partager son expérience. Alors, il a décidé de venir enseigner à contrat à La Cité collégiale en septembre. Par la suite, il a obtenu son poste permanent et il est bien content de faire partie d'une belle équipe de travail!

Bienvenue!

LES NOUVEAUX MEMBRES DE LA SECTION LOCALE 470



Carole Pirnart Techniques des services policiers

Carole est originaire d'Alfred en Ontario et elle a travaillé pour la police provinciale pendant 21 ans. Grâce à sa carrière, elle a pu se promener un peu partout sur le territoire ontarien. Mais encore, elle a occupé différents postes à l'OPP. Par exemple, elle a été enquêteuse principale aux affaires criminelles et provinciales. En janvier 2011, lorsqu'elle a démissionné, elle était agente des services communautaires pour le détachement du compté de Russell. Elle a également occupé le

poste d'agente de communication.

En 2005, elle a débuté à enseigner à temps partiel. Elle était déjà venue faire une présentation dans le cours de Nancy Bélanger et cette dernière lui avait demandé si elle avait un intérêt pour enseigner des cours au collège. Elle a accepté tout de suite car elle en avait un. D'ailleurs, sa mère a toujours voulu qu'elle devienne professeure. Fait intéressant, Carole a été l'étudiante de Francine Chartrand au Collège Algonquin dans le programme Laboratoire médical. Mais, elle a réalisé que ce n'était pas pour elle et elle a décidé de s'inscrire en Lois et sécurité car elle rêvait depuis l'âge de 11 ans de devenir policière.

En janvier 2011, elle a obtenu un poste permanent à La cité collégiale car elle a eu un véritable coup de cœur pour l'enseignement. Elle apprécie tout particulièrement le fait qu'elle peut partager sa passion aux jeunes qui veu-



lent faire carrière dans un corps policier. À temps partiel, elle n'avait pas le temps de voir cheminer les futurs policiers. À temps plein, elle va pouvoir les voir s'épanouir dans leur future carrière. Aussi, elle sait ce que les corps policiers recherchent et elle veut les préparer du mieux qu'elle peut pour qu'ils deviennent des candidats de choix car elle est bien consciente que la compétition est féroce lors d'un processus de recrutement.

Carole partage sa vie depuis 20 ans avec le même homme et elle est fière maman d'un garçon de 15 ans, Nicolas et d'une fille de 13 ans, Destiny. Elle habite à Chrysler, au sud d'Embrun. Nous te souhaitons la bienvenue!!!!

LES NOUVEAUX MEMBRES DE LA SECTION LOCALE 470



Sophie Bonneau Conseillère au CRA

Sophie est originaire de Loretteville, dans la ville de Québec. Elle a étudié à l'Université Laval en sciences de l'orientation. Elle a ensuite déménagé dans les Laurentides où elle a vécu 9 ans. Durant les 2 premières années, elle œuvrait auprès des personnes ayant différentes problématiques et désirant obtenir un emploi ou voulant faire un retour aux études. Ensuite, elle a travaillé pendant 7 ans ½ à La Porte de l'emploi à Ste-Thérèse où elle aidait les chômeurs et les gens bénéficiant de l'aide sociale à entreprendre une démarche d'orientation.



Par la suite, elle est déménagée dans la région d'Ottawa Gatineau car elle voulait se rapprocher de sa sœur. Elle trouve aussi que cette région ressemble à Québec. Dès qu'elle a vu l'affichage du poste en 2009 pour un remplacement de congé maternité, elle a tout de suite fait parvenir son curriculum vitae. Après, le collège a ouvert un poste permanent dans son domaine et elle a postulé. Son horaire est un peu différent des autres conseillers mais cela lui plaît. Elle travaille de 11 h à 19 h et c'était une particularité de l'affichage.



Elle aime beaucoup aider les gens et c'est pour cela qu'elle adore son métier. Elle a comme intérêt les animaux, elle possède d'ailleurs 2 chats. Aussi, elle pratique des loisirs à l'extérieur comme le camping. Nous te souhaitons la bienvenue dans notre équipe!

LES NOUVEAUX MEMBRES DE LA SECTION LOCALE 470



Frédéric Guindon Pratique de l'électricité et génie

Frédéric est originaire de Chibougameau, ville dont l'exploitation minière et forestière s'avère très importante. Il a étudié au Cégep de Jonquière en Technologies du génie électrique, option électrodynamique. Durant l'été, il travaillait à la mine d'or et de cuivre Troilus située au nord de Chibougameau. Il a ensuite obtenu un autre D.E.C. en Instrumentation et Automatisation toujours au Cégep de Jonquière. Par après, il est allé travailler en Alberta durant 1 an en tant que technicien en électrodynamique pour une compagnie qui exploitait les



sables bitumineux. Il est revenu travailler au Québec, pour la mine Troilus, où il a obtenu sa permanence. Il a également acquis un certificat en enseignement de l'Université de Chicoutimi. Il a beaucoup aimé le domaine de l'éducation et il a décidé de poursuivre à temps plein au baccalauréat toujours à l'Université de Chicoutimi. Il a aussi participé à un programme échange avec l'Université de Guelph et il a assumé les tâches d'assistant professeur. Il enseignait alors des cours de littérature française.

Par la suite, il a décidé d'emménager dans la région et il désirait trouver un emploi qui lui permettrait de combiner ses deux spécialisations. C'est alors qu'il est venu enseigner à contrat à l'automne 2010 dans le programme de Pratique de l'électricité. Ensuite, il a postulé pour obtenir sa permanence et il est bien content de partager ses connaissances avec les étudiants et les étudiants.

Bienvenue parmi nous!

MILLOY DOIT INTERVENIR AUPRÈS DES COLLÈGES POUR FAIRE RESPECTER LE DROIT À LA SYNDICALISATION DES TRAVAILLEURS DES COLLÈGES : SEFPO

23 février 2011

(TORONTO) – Usant de l'autorité législative qui lui a été investie, le ministre de la Formation et des Collèges et Universités pourrait mettre fin à un conflit de travail à la Commission des relations de travail de l'Ontario qui empêche plus de 9 000 travailleurs à temps partiel des collèges communautaires de se joindre à un syndicat, a dit aujourd'hui le président du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario.

« Je demande publiquement au premier ministre et au ministre John Milloy d'ordonner à la direction des collèges communautaires de l'Ontario de retirer leur opposition exagérée et coûteuse à la volonté de leurs propres employés d'adhérer à un syndicat », a déclaré Warren (Smokey) Thomas, le président du SEFPO, dans le cadre d'une conférence de presse à Queen's Park.

« Ils devraient le faire non seulement parce qu'ils ont l'autorité législative de le faire, mais, plus important encore, parce que, en tant qu'agents de la Couronne élus, c'est de leur devoir de faire avancer le droit démocratique des travailleurs d'adhérer à un syndicat. » En 2008, le gouvernement McGuinty avait amendé la Loi sur la négociation collective dans les collèges afin de permettre aux employés à temps partiel des collèges communautaires de s'organiser et de participer à la négociation collective - un droit refusé à cette catégorie de travailleurs depuis plus de 30 ans. Dans le cadre de la campagne de syndicalisation subséquente, plus de 9 400 employés à temps partiel ont signé des cartes d'adhésion au SEFPO. Mais le comptage de ces cartes a été retardé par une série de contestations élevées par la direction à la CRTO. En novembre dernier, l'Organisation internationale du travail, un organisme des Nations unies, est intervenue publiquement et a instamment recommandé au gouvernement McGuinty d'essayer de conclure une entente avec le SEFPO pour résoudre ce conflit. Rosario Marchese, porte-parole néo-démocrate, qui s'est joint au président du SEFPO à la conférence de presse plus tôt aujourd'hui, a fait remarquer que le gouvernement McGuinty avait pris d'une main pour reprendre de l'autre.

« Vous ne pouvez pas adopter une loi qui permet à un groupe de travailleurs d'adhérer à un syndicat pour ensuite fermer les yeux sur deux années de lutte de ces mêmes travailleurs contre les manœuvres dilatoires de l'employeur », a déclaré Rosario Marchese, qui abordait la question aujourd'hui pendant la période des questions à l'Assemblée législative de l'Ontario.

« Le gouvernement doit intervenir, compter les bulletins de vote et laisser la démocratie suivre son cours. »
Source : SEFPO. *Milloy doit intervenir auprès des travailleurs des collèges pour faire respecter le droit à la syndicalisation des travailleurs des collèges : SEFPO*, [<http://www.sefpo.org/nouvelles/2011communiqu/23-fevrier-2011.htm>] (9 mars 2011).

COMPTEZ LES VOTES DÈS AUJOURD'HUI!

Le SEFPO au premier ministre : rétablir les droits démocratiques des travailleurs à temps partiel des collèges

7 février 2011 Dans une lettre adressée au premier ministre Dalton McGuinty, Smokey Thomas, président du SEFPO, souligne que le ministre de la Formation, des Collèges et Universités a l'autorité législative d'ordonner les collèges de compter les bulletins de vote des travailleurs à temps partiel qui avaient voté pour se syndiquer il y a plus de deux ans.

Le 3 février 2011

L'Honorable Dalton McGuinty
Premier ministre de l'Ontario
Édifice de l'Assemblée législative
Salle 281, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1A1

Monsieur le premier ministre,



Après des années de pressions politiques du SEFPO et de ses membres dans nos collèges communautaires, votre gouvernement a finalement amendé la Loi sur la négociation collective dans les collèges (LNCC) pour permettre au personnel scolaire et de soutien à temps partiel de devenir membre d'un syndicat et de participer à la négociation collective. C'est un accomplissement historique, qui a contribué à la prospérité économique et sociale de l'Ontario.

Plus de 9 000 membres du personnel scolaire et de soutien à temps partiel ont signé des cartes d'adhésion et choisi le SEFPO comme syndicat, croyant qu'ils acquerraient le droit à la négociation collective.

En 2009, des milliers de travailleurs à temps partiel des collèges ont voté pour se joindre au SEFPO. Depuis lors, les collèges ont monté une attaque antidémocratique coûteuse pour bloquer le dépouillement de ces bulletins de vote. Les votes du personnel scolaire et du personnel de soutien ne sont toujours pas comptés. Je ne peux croire que cela ait été dans l'intention de votre gouvernement lorsqu'il a amendé la loi il y a plus de deux ans.

L'Organisation internationale du travail, un organisme des Nations unies tenu en haute estime, a pris note de la situation. Dans une décision publiée il y a trois mois, l'OIT demandait avec instance à votre gouvernement d'entrer en pourparlers avec le SEFPO pour s'entendre sur une solution qui respecte les désirs démocratiques des personnes qui ont voté. Au lieu d'agir, votre gouvernement a préféré fermer l'œil sur la condamnation internationale croissante liée au refus d'accorder des droits fondamentaux aux travailleurs à temps partiel dans nos collèges. Au bout du compte, la décision de l'OIT visait à permettre aux votes de parler d'eux-mêmes; et dans une démocratie, nos représentants élus ont la responsabilité de faire en sorte que cela se produise.

La situation n'est pas sans issue. En vertu des paragraphes 4(1) et 5(1) de la Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, le ministre de la Formation et des Collèges et Universités peut intervenir dans les affaires des collèges pour faire en sorte que les intérêts du public soient servis. En d'autres termes, le ministre John Milloy peut ordonner aux collèges de reti-

COMPTEZ LES VOTES DÈS AUJOURD'HUI!

rer leur opposition aux demandes d'accréditation du SEFPO en vertu de l'article 31 de la LNCC (2008) et d'autoriser le dépouillement des bulletins de vote.

Qu'est-ce qui rend ce groupe d'Ontariens unique au point qu'on continue de piétiner ouvertement leur droit civique fondamental de se joindre à une organisation syndicale? Qu'y a-t-il de si spécial chez les hommes et les femmes responsables de l'éducation de nos jeunes pour qu'on permette aux collèges de les priver de leur droit à la négociation collective? En plus d'enseigner et de soutenir notre prochaine génération de travailleurs hautement qualifiés, ce groupe d'employés est aussi responsable du recyclage des employés déplacés, essentiels à la santé économique de notre province.

Il existe une façon honorable de rétablir les droits démocratiques fondamentaux de milliers d'employés au sein de notre réseau de collèges communautaires. La solution réside dans l'autorité législative investie au ministre de la Formation et des Collèges et Universités.

Je vous recommande vivement de maintenir le processus démocratique et de respecter la volonté du personnel scolaire et de soutien à temps partiel de nos collèges communautaires. Il est en votre pouvoir d'ordonner que les urnes scellées soient ouvertes et que les bulletins de vote soient comptés.

Veillez agréer, Monsieur le premier ministre, nos salutations distinguées.

Warren (Smokey) Thomas
Président

Source : SEFPO. *Comptez les votes dès aujourd'hui!* [<http://www.sefpo.org/colleges/parttime/feb-7-letter-to-premier.htm>] (9 mars 2011).



GEL SALARIAL ??? LE SEFPO SE MOQUE DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT DES COMPAGNIES!!!

La campagne du SEFPO se moque des réductions d'impôts des sociétés

25 janvier 2011

La campagne Et vive les réductions d'impôts des sociétés! est tordante! Et elle ne laisse pas indifférent. C'est une campagne publicitaire sarcastique qui montre que les réductions d'impôts des sociétés ont un prix.

La campagne met l'accent sur les réductions d'impôts accordées aux sociétés par Dalton McGuinty. Ainsi, les compagnies pourront économiser 2,4 milliards de dollars. C'est de l'argent que l'on ne pourra pas utiliser pour les soins de la santé. Ou pour l'aide à l'enfance. Ou pour les collèges et les universités. Ou pour les routes et les transports en commun. C'est une somme d'argent énorme.

Et elle représente presque 500 \$ pour chacun des 4,8 millions de foyers en Ontario.

Pourquoi le syndicat parle-t-il des réductions d'impôts des sociétés?

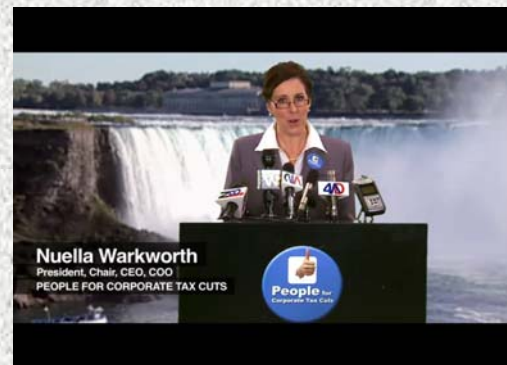
C'est simple, si nous n'en parlons pas, nous n'arriverons jamais à stopper l'érosion continue des services publics dont dépendent les Ontariens. Nous n'arriverons jamais à protéger nos emplois et nos conditions de travail. Nous n'arriverons jamais à bâtir un Ontario plus inclusif et plus équitable.

Aidez-nous à passer le mot.

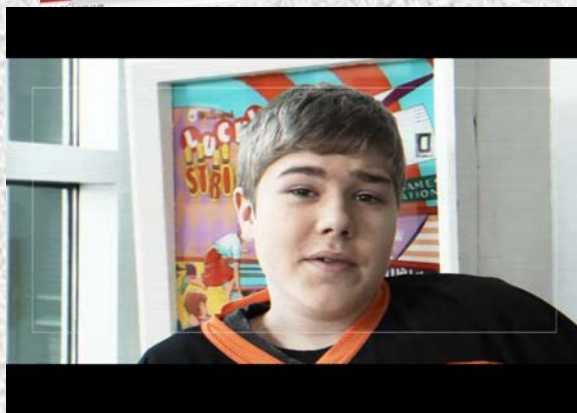
1. **Regardez et partagez les vidéos.**
2. Sur Facebook, **cliquez sur « J'aime » et partagez la page du site de la campagne Et vive les réductions d'impôts des sociétés!**
3. **Soumettez vos idées** sur la façon dont vous envisagez de recueillir les 500 \$ que doit votre famille. Il vous suffit d'avoir une photo ou une vidéo et vous pourriez gagner 500 \$!

GEL SALARIAL ??? LE SEFPO SE MOQUE DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT DES COMPAGNIES!!!

Allez sur le site du SEFPO pour visionner ces capsules qui abordent d'une façon humoristique la façon dont vous pouvez aider les grandes entreprises ontariennes à payer leurs réductions fiscales .



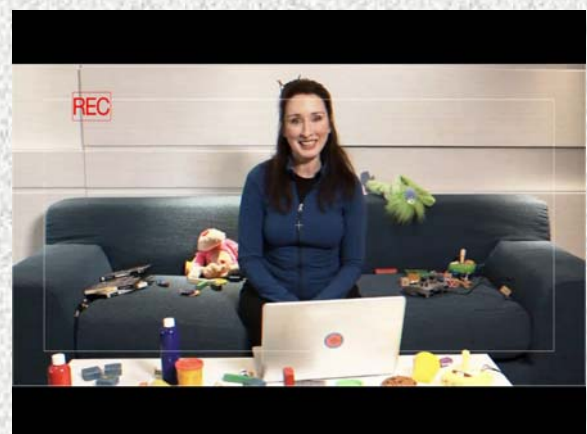
Et vive les réductions d'impôts des sociétés veut vous aider à aider les grandes sociétés ontariennes!



Jimmy, membre de Et vive les réductions d'impôts des sociétés! A vendu son équipement de hockey pour aider à payer les réductions d'impôts des sociétés.



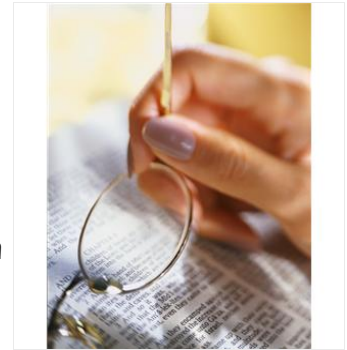
Mandy, membre à vie de Et vive les réductions d'impôts des sociétés! , a sorti ses enfants de l'école pour aider à payer les réductions d'impôts des sociétés.



PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

ARTICLE 11

- **Est-ce que je dois présenter une demande écrite à mon patron?** Vous pouvez tout simplement rencontrer votre direction pour l'aviser que vous serez en perfectionnement professionnel durant les jours auxquels vous avez droit.
- **Dans l'entente actuelle, combien de jours sont prévus?** Selon l'article 11.04 B2, sauf entente entre les conseillères, les conseillers ou les bibliothécaires et leur superviseure ou superviseur, cette allocation de dix jours doit comprendre une période d'au moins cinq jours ouvrables consécutifs de perfectionnement professionnel.
- **Est-ce qu'ils doivent être pris dans la période de non-enseignement?** Selon l'article 11.08 cité ci-dessous, oui.
- **Ai-je un rapport à remettre?** Selon l'article 11.08 cité ci-dessous, non.



11.08 Dans le cadre des responsabilités professionnelles de l'enseignante ou de l'enseignant, les périodes autres que les périodes d'enseignement servent à des activités entreprises par l'enseignante ou l'enseignant et par le collègue, compte tenu de l'engagement des parties touchant le professionnalisme, la qualité de l'éducation et le perfectionnement professionnel. Ces activités devront être entreprises par entente mutuelle. Cette entente ne devra pas être refusée de manière déraisonnable.

Ces activités ne devront pas être consignées par écrit sur un FCT, mais elles peuvent être documentées. Lorsque les fonctions complémentaires entreprises par entente mutuelle peuvent être réalisées de façon appropriée en dehors du collège, leur programmation est laissée à la discrétion de l'enseignante ou de l'enseignant, qui doit cependant respecter les échéanciers appropriés.

Il ne faut pas oublier que ces jours vous appartiennent. Il s'agit de VOTRE perfectionnement professionnel et non le perfectionnement professionnel que votre direction voudrait vous voir poursuivre.

Vous pouvez très bien à titre de perfectionnement professionnel faire des lectures concernant votre programme, faire de la recherche, aller voir des spécialistes travaillant dans votre domaine afin de valider de l'information, etc. De plus, vous n'avez pas à lui fournir un rapport, ni un résumé de vos activités. Votre perfectionnement vous appartient.

QUAND LES CHIFFRES NOUS FONT PARLER...



Avez-vous lu l'article «Les profs dénoncent la hausse artificielle des notes» paru dans *la Presse* le 21 février 2011? Tout au fil du texte d'Ariane Lacoursière, nous réalisons à quel point la situation exposée dans ce dernier ressemble à notre réalité : importance du taux de réussite des étudiants, pression sur les enseignants, résultats en deçà, suggestion par la direction de diminution des exigences, gestion par résultat, etc. La journaliste rapporte que les enseignants dénoncent le fait que la réussite des étudiants passent désormais par une vision mathématiques. Et oui, et cela même dans les commissions scolaires du Québec! « Pour colliger les résultats des élèves, la Commission scolaire des Laurentides a créé deux postes temporaires de directeurs. La directrice des communications, Marie-Josée Laurion, explique que son établissement ne disposait pas d'outils pour mesurer les résultats des élèves. C'est pourquoi deux directeurs sont temporairement ajoutés. « C'est ridicule! On met encore plus de bureaucratie pour gérer les résultats des élèves. Mais on ne met pas plus de ressources pour aider les enseignants!» dénonce une enseignante du primaire des Laurentides ». Cette vision comptable de l'enseignement s'oppose évidemment à celle qui veut promouvoir une qualité en éducation. Si l'argent est investi en périphérie à la salle de classe, que reste-t-il aux professeurs? À diminuer leurs critères? À niveler par le bas pour satisfaire une bureaucratie? Est-ce que des notes plus élevées d'étudiants vont nécessairement garantir leur compétence? Quand nos étudiants vont se mesurer à des candidats qualifiés pour obtenir un emploi, vivront-ils alors l'échec? Quand allons-nous voir des diplômes remis à nos étudiants avec des fautes d'orthographe dessus? Est-ce que cela vous rappelle des situations???

Source : LACOURSIÈRE, ARIANNE. «Les profs dénoncent la hausse artificielle des notes», *La Presse*, Le 21 février 2011.

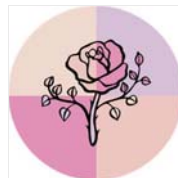
8 MARS – JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Même si la Journée internationale de la femme est déjà derrière nous, nous tenons à la souligner en vous présentant la lettre soumise par l'ACPPU (Association canadienne des professeures et professeurs des universités, dont le SEFPO est membre) au Premier ministre du Canada.

Lettre ouverte adressée au Premier ministre à l'occasion de la Journée internationale de la femme

Le 8 mars 2011

Monsieur le Premier ministre,



Le 8 mars 2011 marque le 100e anniversaire de la Journée internationale de la femme.

Il y a cent ans, les femmes quittaient les usines et descendaient dans la rue pour protester contre leurs faibles salaires et leurs conditions de travail dangereuses et inhumaines. Un siècle plus tard au Canada, non seulement les femmes continuent-elles de toucher un salaire horaire moyen considérablement inférieur à celui des hommes, mais elles ne peuvent toujours pas compter sur un programme national de services de garde à l'enfance. Par ailleurs, le Canada met en place des politiques fiscales qui protègent la richesse des nantis et des politiques d'immigration régressives qui affectent de manière disproportionnée les femmes immigrantes chargées de prendre soin de leurs enfants et de leur famille.

Nous vous demandons, Monsieur le Premier ministre, de mettre immédiatement en œuvre les actions suivantes :

- faire en sorte que le prochain budget fédéral comporte des mesures destinées à garantir l'égalité économique des femmes;
- appuyer les projets de loi actuellement à l'étude au Parlement qui profiteront aux femmes tant sur le plan économique que social : C-471 (*Loi portant sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'équité salariale*); C-581 (*Loi concernant Condition féminine Canada*); C-389 (*Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel*);
- cesser les attaques de votre gouvernement à l'encontre des organisations féminines et autres groupes de pression et de leurs initiatives en rétablissant leur financement et en redonnant à Condition féminine Canada son mandat de défenseur d'intérêts particuliers.

Il est temps de changer le cap suivi jusqu'à maintenant au Canada. Il est temps de garantir l'égalité pour tous.

Source : ACPPU. Lettre ouverte adressée au Premier ministre à l'occasion de la Journée internationale de la femme, [http://www.caut.ca/news_details.asp?nid=1632&page=490](16 mars 2011).

POINTS D'INFORMATION

PRIX DE RECONNAISSANCE HONORIFIQUE – FERNAND BÉGIN

À l'assemblée générale des membres qui s'est tenue le 25 novembre 2010 à l'amphithéâtre technologique de la Cité collégiale, il a été proposé que la section locale 470 du SEFPO soumette la candidature de M. Fernand Bégin pour recevoir le prix de reconnaissance honorifique « honorary lifetime

membership –retired members» lors du Congrès de 2011. Cette proposition a été dûment appuyée et adoptée à l'unanimité. Il nous fait extrêmement plaisir de vous informer que le comité de sélection provincial de SEFPO a retenu la candidature de M. Bégin et il recevra le prestigieux prix lors du Congrès de 2011 .



CONGRÈS DU SEFPO 2011

Le congrès annuel du SEFPO se tiendra du mercredi 6 avril 2011 au samedi 9 avril dans le Constitution hall du Metro Toronto Convention Center.

Les membres de la section locale qui y participeront sont : Benoit Dupuis, Pierre St-Gelais, Isabelle Ladouceur et Nathalie Gagnon.



À VENIR

Section locale :

- 1^{er} avril rencontre du GRCT (groupe de révision de la charge de travail)
- 13 avril : Réunion du CEL
- Mai-juin : analyse des FCT de l'automne 2011

Événements :

- 7 avril : Journée Mondiale de la santé
- 22 avril : Journée Mondiale des adjointes administratives et secrétaires
- 22 avril : Journée Mondiale de la Terre
- 1^{er} mai : Journée mondiale du travail

SEFPO
Section locale 470



Téléphone : 613 742-2494 poste 2065
Télécopie : 613 742-2484
Courriel : BDupui@lacitec.on.ca

<http://www.local470.org>

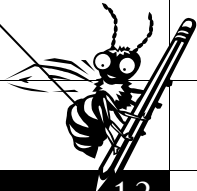
Site internet de notre section

Réunion du CEL
Le mercredi 10 avril 2011
À 10h00 au G-3240

CEL

Christine Bérubé : F-1020.04, poste 2266
Denis De Carufel : D-2190.12, poste 2141
Diane Duplin : C-1080, poste 2818
Benoit Dupuis : G-3240 poste 2047
Nathalie Gagnon : D-3210.15 poste 2564
Sébastien Gagnon : B-3160 poste 2257
Isabelle Ladouceur : D-2190.16 poste 2075
Charles Laurin : F-3270.12 poste 2246
Marc L'Écuyer : F-3270 poste 2010
Isabelle Pétrin : D-3210 poste 2014

AVRIL 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5		7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30